Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_185-DE

Délibération n° 2026.185

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.185 - SMICTOM - Convention de mise à disposition temporaire d'un terrain et des équipements de l'ancienne déchèterie - Fougères

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_185-DE

Fougères Agglomération **2026.185**

2026.185 - SMICTOM - Convention de mise à disposition temporaire d'un terrain et des équipements de l'ancienne déchèterie - Fougères

Dans le cadre de la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2032, Fougères Agglomération doit répondre à un certain nombre de prescriptions.

Au vu de la situation actuelle sur notre territoire, qui perdure depuis septembre 2025, la principale problématique liée à la gestion de l'accueil des gens du voyage réside dans la maîtrise de suffisamment de foncier disponible de suite pour envisager des aménagements à court et moyen terme.

Le SMICTOM du Pays de Fougères est propriétaire de parcelles cadastrées AM n°70, 73 et 74 sur la commune de Fougères, emprise de l'ancienne déchèterie, située rue Colbert.
Fougères Agglomération est propriétaire de la parcelle AA53, située sur Beaucé.



Il a été convenu entre le SMICTOM et Fougères Agglomération de conclure une convention de mise à disposition temporaire de ce foncier identifié qui pourrait permettre, à très court terme, de solutionner, pour partie, l'accueil des familles de gens du voyage sédentarisées sur le territoire communautaire.

Le site, d'une superficie totale d'environ 9 492 m², comprend notamment : une zone de quai de transfert d'environ 2 000 m², une ancienne déchèterie, une plateforme de stockage, des voiries et espaces enherbés.

Cette mise à disposition serait effectuée à titre gratuit, pour une période de 2 ans à compter du 1er juillet 2026. Il s'agit là d'une solution transitoire le temps de permettre à Fougères Agglomération l'aménagement de terrains pérennes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_185-DE

L'ensemble des charges liées à l'occupation du site est supporté exclusivement par Fougères Agglomération, notamment :

- les consommations d'eau ;
- les consommations d'électricité ;
- les frais d'assainissement, d'entretien des débourbeurs ;
- les frais de gestion, de collecte et d'évacuation des déchets ;
- plus généralement, toute dépense liée à l'occupation temporaire du site.

Fougères Agglomération prendra en charge, le cas échéant, les démarches nécessaires à l'ouverture, au transfert ou à la mise en service des compteurs et abonnements.

Le SMICTOM autorise par ailleurs l'utilisation du site et des équipements existants (quais, plateformes, réseaux, voiries) aux frais et risques exclusifs de Fougères Agglomération.

Fougères Agglomération procédera aux aménagements nécessaires pour accueillir dans de bonnes conditions les familles concernées (nettoyage des plateformes, installation d'un bloc sanitaire, branchements électriques…).

Parallèlement, une étude de faisabilité portant sur la possibilité d'implanter une nouvelle déchèterie sur le périmètre précité sera menée et financée intégralement par le SMICTOM du Pays de Fougères. Elle pourra comprendre toute analyse technique, environnementale, financière et d'aménagement nécessaire à l'évaluation du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition temporaire de foncier pour permettre l'accueil de familles de gens du voyage sur le site de l'ancienne déchèterie.
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le conseiller délégué à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET